



# SINISTRE / ASSURANCE REFUSE REMBOURSEMENT

Par **Grayloise**, le **18/02/2012** à **15:44**

Bonjour,

Je me trouve confronté à un litige pour un sinistre que mon assureur ne veut pas me rembourser, voici l'origine du litige et ce que cela dégenère. J'ai contracté un prêt employeur pour acheter ma maison, qui est devenue mon domicile conjugal, nous nous sommes mariés 9 mois après, je suis actuellement divorcé depuis 15 jours ( divorce très difficile ) et séparé depuis 3 ans. Mon ex-mari est devenu invalide depuis maintenant 2 ans, je l'ai su par les pièces jointes à la procédure du divorce. Le prêt immobilier principal a été remboursé en totalité par la banque, mais le prêt employeur de l'organisme A.I.A.C ne l'a pas été, et c'est là que j'ai des difficultés. L'assureur veut que mon ex-mari signe l'imprimé concernant son état de santé pour pouvoir me rembourser, car c'est moi qui continue de rembourser ce prêt et qui l'ai fait depuis toujours, mais il si refuse, malgré les relances de mon avocat. Il y a une somme en jeu de 2160 €, ce qui n'est pas négligeable et le pire, c'est la suite. Mon ex-mari a gagné l'appel en divorce, j'ai été condamné à 1000 € aux dépens, je suis en ass, je perçois 461 € je ne peux donc pas payer cette somme, il a alors envoyé l'huissier de justice, j'ai versé ce que j'ai pu, 28 € en tout pour l'instant, du coup l'huissier me menace d'une saisie mobilière, je ne possède rien puisque mon ex a tout emporté avec lui quand il a quitté la maison pour aller habiter avec sa maîtresse. Ce que je voudrais savoir, : est ce que je peux porter plainte pour violence psychologique et menaces de l'huissier, et de mauvaise foi. Car s'il signait ce maudit imprimé il aurait eu son argent. Sinon que puis-je faire pour sortir de cette galère? Merci pour votre attention.

Maria